

La Commission permanente du 7 novembre axée sur la transition écologique et énergétique

La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 7 novembre 2022 à l'Hôtel de Communauté. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant la transition écologique et énergétique, l'emploi et l'habitat

Angers Loire Métropole poursuit sa politique en faveur de la transition écologique et énergétique par l'adoption de plusieurs décisions

99 117 € de subventions dans le cadre de l'opération « Mieux chez moi 2 »

Angers Loire Métropole a lancé en septembre 2019 une opération d'amélioration de l'habitat ancien privé (OPAH). Baptisée « Mieux chez moi 2 » et soutenue par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), cette action s'inscrit dans le cadre du Programme local de l'habitat de la Communauté urbaine. « Mieux chez moi 2 » propose aux propriétaires de logements collectifs ou individuels, souhaitant s'engager dans un programme de travaux d'amélioration de leur bâti de plus de 15 ans un appui technique, administratif et financier. Le dispositif va bénéficier à 38 propriétaires pour un montant total de 99 117 €. Le versement de la subvention s'effectuera, dans un délai de 4 ans maximum, sur présentation du formulaire de demande de paiement accompagné des factures des travaux.

La Communauté urbaine attribue 57 509 € pour l'aide à l'achat de 342 vélos

Angers Loire Métropole poursuit son encouragement à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos classiques dans le cadre du déploiement du plan vélo. Pour bénéficier d'une subvention, certaines conditions doivent être remplies : être domicilié sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avoir déposé un dossier de demande de participation financière et fournir la facture d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier d'accord de la subvention. Le montant de la subvention est fixé à :

- 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo à assistance électrique.
- 50 € (forfait) pour un vélo classique ou pliant et 100 € (forfait) pour un vélo cargo sans assistance.

Une seule subvention est accordée par foyer.

342 dossiers (correspondant à 248 vélos à assistance électrique et 94 vélos sans assistance) sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 57 509 €.

Depuis son lancement le 17 juin 2019, cette aide a été attribuée à **7 823 foyers pour un montant total de 1,472 M€.**

Lutte contre le gaspillage alimentaire et économie circulaire également à l'ordre du jour

Angers Loire Métropole accorde 19 600 € de subventions au soutien du projet « Alimen'Terre »

Angers Loire Restauration (Alrest) propose un dispositif de sensibilisation des élèves usagers des restaurants scolaires appelé « Alimen'Terre », développé en partenariat avec Angers Loire Métropole et l'association Unis-Cité. Ce dispositif s'inscrit dans un contexte de lutte contre le gaspillage alimentaire. Après le succès de la première édition auprès de 14 établissements, le projet « Alimen'terre » sera déployé

sur 10 nouvelles écoles sur l'année scolaire 2022-2023. Ainsi, Angers Loire Métropole contribue à hauteur de 19 600 € au financement de l'opération, répartis comme suit :

- 13 600 € dans le cadre du Programme alimentaire territorial (PAT) porté par la direction Aménagement et Développement du territoire (DADT), versés en début d'opération ;
- 6 000 € dans le cadre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), porté par la direction Déchets, versés à réception du bilan de l'opération.

5 000 € de subventions attribuées à l'association Iresa pour « les Galeries Recyclettes »

Créé en 2017, l'événement sur l'économie circulaire et le réemploi « Les Galeries Recyclettes » permet de sensibiliser les habitants de manière festive et conviviale aux questions du cycle de vie des objets ; l'objectif étant d'enclencher des changements de comportement.

Cet événement fait partie des différentes actions à mener sur la réduction des déchets dans le cadre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et de la Feuille de route Économie circulaire. Angers Loire Métropole apporte un soutien financier de 5000 € à la 6^e édition qui se déroulera le 4 décembre prochain à Athlétis aux Ponts-de-Cé.

La Communauté urbaine renouvelle son partenariat avec l'association L'Établi

L'association L'Établi a pour mission d'accompagner les services des communes, les maisons de quartier et les centres sociaux à la création d'ateliers de co-réparation (aussi appelés Repair café). Désormais, le besoin de coordination et de mise en réseau entre les ateliers apparaît nécessaire. La convention de partenariat avec l'association L'Établi servira à promouvoir la création de nouveaux ateliers de co-réparation. Elle permet également de répondre à l'engagement de la feuille de route des Assises de la transition écologique n° C-1-E : « Accompagner la création de services de réparation animés par des structures locales permettant d'apprendre à réparer des équipements tombés en panne ».

Favoriser l'insertion professionnelle

Angers Loire Métropole octroie 5 000 € de subventions à l'association SCO Rugby pour la mise en œuvre de l'action « un essai transformé pour l'emploi »

L'action « Un essai transformé pour l'emploi » porté par le SCO Rugby club Angers (RCA) a pour but de favoriser l'insertion professionnelle de jeunes résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville en s'appuyant sur les valeurs et compétences mises en œuvre par la pratique des sports collectifs et sur les réseaux économiques qui entourent le club. Le projet qui s'appuie sur le sport et les réseaux économiques autour du club permet aux 28 candidats sélectionnés de suivre un dispositif de 400 heures de formation. Les candidats réalisent un stage de 2 semaines au sein d'une entreprise du réseau.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM : <http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>